

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Arrêté N° 798 / 2025

**Règlementant le stationnement sur l'avenue Michel Sageloli
(devant le collège Jean Amade et le cimetière n°1)
A l'occasion de la Féria 2025 pour permettre le stationnement des bus appartenant aux bandas
Du vendredi 11 juillet au lundi 14 juillet 2025**

Le Maire de la Ville de Céret,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 L 2213-1 et L 2213-2 régissant les pouvoirs de Police du Maire,
VU le Code de la Route,
VU l'organisation de la Féria 2025,
CONSIDERANT la nécessité de réserver et de régler le stationnement de l'arrêt de bus situé devant le collège Jean Amade et le cimetière n°1, Avenue Michel Sageloli à Céret, pour le stationnement des bus appartenant aux bandas devant intervenir à l'occasion de la Féria,

A R R E T E

ARTICLE 1 – Du vendredi 11 juillet 2025 -08h00- au lundi 14 juillet 2025 -02h00-

Le stationnement sera interdit sur les emplacements habituels réservés aux bus scolaires, situés sur l'avenue Michel Sageloli (devant le collège Jean Amade et le cimetière n°1) sauf pour les bus appartenant aux bandas venues animer la Féria, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 – La signalisation appropriée sera mise en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 – Monsieur le Maire de Céret, Madame la Commandante de la Compagnie de Gendarmerie de Céret, et les agents de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Céret, le vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq,

Pour le Maire et par délégation
Denis Dunyach



Adjoint délégué à la sécurité



Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification



PLAN ANNEXE ARRETE 793 - 2025



Stationnement réservé aux bus des bandas
du vendredi 11 juillet 2025 - 08h00
au lundi 14 juillet 2025 - 02h00



Pour le Maire, par délégation,
Denis DUNYACH
Denis DUNYACH
Adjoint à la sécurité 66400